



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 28 AVRIL 2025



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le lundi 28 avril 2025, à 14 heures 00, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 23 avril 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présent(e)s à l'appel : Mme DERUELLE Karine, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, Mme LERICHE-CRETON Martine, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme DELPLACE Irène, M. CADET Alain, M. THERETZ Christian.

Étaient absent(e)s représenté(e)s : Mme MASSEMIN Arielle (pouvoir donné à Mme DERUELLE Karine).

Étaient absent(e)s non représenté(e)s : Mme BACHELET Véronique, Mme VANNECKE Aurélie, M. SZCZEPANIAK Henri, M. BART Jean-Pierre.

Soit 8 présents, 5 absents excusés, dont 1 procurations, soit 9 votants. Madame la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame GOZET-KONIECZNY Annette, est désignée secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 07 avril 2025 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 28.04.25.04.
PUBLIÉE LE 29 AVRIL 2025

DU 28 AVRIL 2025

OBJET : CHÈQUE DE NOËL

Madame la Présidente expose qu'afin de pouvoir attribuer l'aide « Chèque de Noël 2025 », il y a lieu de fixer les conditions d'attribution et le montant de l'aide attribuée.

Conditions : Avoir bénéficié de l'aide énergie ou de l'aide alimentaire

Aide attribuée : Un chèque alimentation « Noël » d'un montant de 23 euros pour une personne et 30 euros par foyer sera attribué à chaque foyer ayant bénéficié de l'une ou l'autre des prestations énergie ou alimentation.

Attribution des chèques : 2^{ème} quinzaine de décembre 2025

Informations sur le dispositif :

- Site internet de la ville
- Affichage : Mairie, Direction de la Cohésion Sociale, Espace culturel Simone Veil
- Partenaires du service social : référents RSA, service social du Département, service social de la CAF, services tutélaires
- Information au service social
- Adjointes et adjoints assurant des permanences en mairie
- Presse

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération n° 07.04.25.04. du 07 avril 2025 relative au vote du budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT que le Centre Communal d'Action Sociale anime une action de prévention et de développement social dans la commune ;

CONSIDERANT les besoins de la population.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les conditions d'attribution et les montants de l'aide « Chèque de Noël 2025 », comme présenté.

La Présidente, soussignée, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 28 avril 2025 a été, le 29 avril 2025, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Marles-les-Mines, le 29 avril 2025

La Présidente du C.C.A.S., Centre Communal
d'Action Sociale
62540 MARLES-LES-MINES
Karine DERUELLE

La Présidente du C.C.A.S.,
Karine DERUELLE